

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LYON - 6901 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 25/06/2026 - B2026/036009 - 2009 B 02278 - 512 442 302 - 2040

Désignation de l'entreprise : SAS 2040		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise 64 RUE JACQUARD		Durée de l'exercice précédent* 12	
Numéro SIRET* 51244230200026		Néant ☐ *	
		Exercice N clos le, 31122022	
		N-1 31122021	
		Brut 1	
		Amortissements, provisions 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
Frais d'établissement *		AB	
Frais de développement *		CX	
Concessions, brevets et droits similaires		AF	
Fonds commercial (1)		AH	
Autres immobilisations incorporelles		AJ	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL	
Terrains		AN	
Constructions		AP	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	
Autres immobilisations corporelles		AT	
Immobilisations en cours		AV	
Avances et acomptes		AX	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS	
Autres participations		CU	
Créances rattachées à des participations		BB	
Autres titres immobilisés		BD	
Prêts		BF	
Autres immobilisations financières*		BH	
TOTAL (II)		BJ	
Matières premières, approvisionnements		BL	
En cours de production de biens		BN	
En cours de production de services		BP	
Produits intermédiaires et finis		BR	
Marchandises		BT	
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	
Clients et comptes rattachés (3)*		BX	
Autres créances (3)		BZ	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD	
Disponibilités		CF	
Charges constatées d'avance (3)*		CH	
TOTAL (III)		CJ	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW	
Primes de remboursement des obligations (V)		CM	
Ecart de conversion actif* (VI)		CN	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	
Clause de réserve de propriété *		(3) Part à plus d'un an	
Immobilisations :		Créances :	
Stocks :			

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS 2040			Néant ☐ *	
			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 50 .. 000)	DA	50 000	50 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	5 000	5 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF	1 961 220	1 727 272
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH		
	S2 TVM BUIE FIMFYFSD.DF!c000jdf!pv!qf sif *	DI	72 433	233 949
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)		DL	2 088 654
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	340	341
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	519 063	1 663
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	192 070	47 854
	Dettes fiscales et sociales	DY	14 167	75 967
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	17 600	7 313
Compte régulier	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)		EC	743 240	133 139
Ecart de conversion passif * (V)		ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	2 831 893	2 149 359
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC	
		Ecart de réévaluation libre	ID	
		Réserve de réévaluation (1976)	IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	743 240	133 139
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cahier Carbone

Désignation de l'entreprise : SAS 2040		Exercice N				Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC			
	Production vendue	FD	17 629	FE		FF	17 629		
			services*	FG	251 704	FH	50 000	FI	301 704
	479 608								
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	269 333	FK	50 000	FL	319 333		
	496 223								
	Production stockée*				FM				
	Production immobilisée*				FN				
	Subventions d'exploitation				FO				
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)				FP	4 526			
Autres produits (1) (11)				FQ	75	4			
Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	323 934	496 227			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS		
	Variation de stock (marchandises)*						FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	68 850	39 325
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	3 081	2 222
	Salaires et traitements*						FY	99 995	93 285
	Charges sociales (10)						FZ	45 396	37 875
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*				GA	9 922	11 321
			- dotations aux provisions				GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	
	Autres charges (12)						GE	17	9
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	227 261	184 037		
	21.1S2 TVMUBU!E (FYQMP JUB U.P O!)J.I.IW*				GG	96 673	312 190		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)			GH					
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)			GI					
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	510	480
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM		
	Différences positives de change						GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO		
	Total des produits financiers (V)				GP	510	480		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	4 843	337
	Différences négatives de change						GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT		
	Total des charges financières (VI)				GU	4 843	337		
31.1S2 TVMUBU!G.DB OD.FS!)W.I.W*				GV	(4 334)	143			
41.1S2 TVMUBU!DP VSB OU!BWB OU!N Q UT!)J.I.IJ, !J.I.IJW, !W.I.W*				GW	92 339	312 333			

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Certifié conforme

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 2040		Néant ☐ *	
		Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	119
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	119
5!..!S; TVMBU!FYDFQLP OOFM)WU!..!WWP*		HI	(119)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	19 787 78 384
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	324 444 496 707
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	252 011 262 758
6!..!C; O; GDF!P V!QFSUF!)Upbrteft!qspvjut!..!upbrteft!di bshft*		HN	72 433 233 949
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY	
		IG	68
	(3) Dont { - Crédit bail mobilier *	HP	
		HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art 238 bis du C G I)	HX	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
		RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	4 526
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6		
Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8		
Dont cotisations obligatoires Madelin	A9		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)	Exercice N		
AMENDES	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
	119		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
SOLDE TICKETS RESTAURANTS 2021	Charges antérieures	Produits antérieurs	
		68	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Confirme Confirme En Euros.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2022, ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

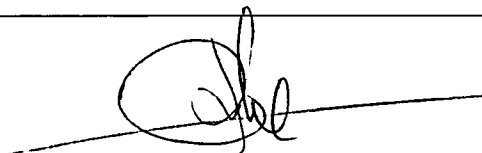
Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.



ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

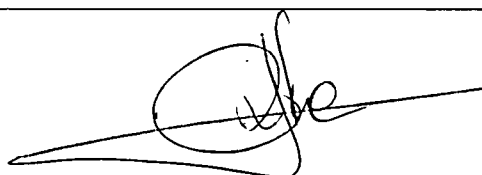
Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	7 125		
Terrains	349 684		
Constructions sur sol propre			1 278 819
Installations générales agencements aménagements des constructions	152 831		
Installations générales agencements aménagements divers	3 215		232 496
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	11 525		100 255
TOTAL	517 254		1 611 570
Autres participations	350 000		46 154
TOTAL	350 000		46 154
TOTAL GENERAL	874 379		1 657 723

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			7 125	7 125
Terrains			349 684	349 684
Constructions sur sol propre			1 278 819	1 278 819
Installations générales agencements aménagements constr.			152 831	152 831
Installations générales agencements aménagements divers			235 711	235 711
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			111 779	111 779
TOTAL			2 128 824	2 128 824
Autres participations			396 154	396 154
TOTAL			396 154	396 154
TOTAL GENERAL			2 532 103	2 532 103

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	7 125			7 125
Installations générales agencements aménagements constr.	86 549	6 784		93 334
Installations générales agencements aménagements divers	188	322		510
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	4 310	2 816		7 126
TOTAL	91 047	9 922		100 969
TOTAL GENERAL	98 172	9 922		108 094



ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.constr.	6 784				
Instal.générales agenc.aménag.divers	322				
Matériel de bureau informatique mobilier	2 816				
TOTAL	9 922				
TOTAL GENERAL	9 922				

Etat des provisions

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	6 154	6 154	
Autres créances clients	219 575	219 575	
Impôts sur les bénéfices	4 279	4 279	
Taxe sur la valeur ajoutée	160 316	160 316	
Débiteurs divers	8 498	8 498	
Charges constatées d'avance	3 301	3 301	
TOTAL	402 122	402 122	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	340	340		
Fournisseurs et comptes rattachés	192 070	192 070		
Personnel et comptes rattachés	3 755	3 755		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 690	3 690		
Taxe sur la valeur ajoutée	6 674	6 674		
Autres impôts taxes et assimilés	48	48		
Groupe et associés	519 063	519 063		
Autres dettes	17 600	17 600		
TOTAL	743 240	743 240		

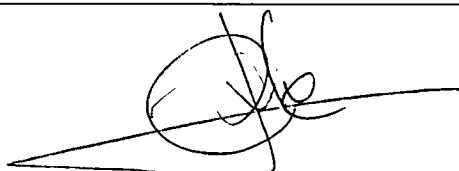
Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	50.0000	1 000			1 000

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	35 345
Total	35 345



ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	340
Emprunts et dettes financières diverses	4 843
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 940
Dettes fiscales et sociales	2 559
Total	14 683

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	3 301
Total	3 301



SAS 2040
Société par actions simplifiées
au capital de 50 000 €
Siège social: 64 RUE JACQUARD
69004 LYON

R.C.S. LYON 512 442 302

RAPPORT SPECIAL
EXERCICE DU 01 JANVIER 2022 AU 31 DECEMBRE 2022

Conformément à l'article L 227-10 du nouveau code du commerce, nous avons l'honneur de vous communiquer les conventions qui sont intervenues au cours de l'exercice écoulé:

- soit directement ou indirectement entre la société et l'un de ses gérants ou associés;
- soit directement ou indirectement entre la société et une société dont un associé gérant, administrateur, directeur général, membre du directoire ou membre du conseil de surveillance, est simultanément gérant ou associé de notre société.

Conventions

- Rémunération de Mr. RHINN Eric a été régulièrement comptabilisée et approuvée antérieurement.
- La société détient la nue-propriété de la totalité des parts de la société Avant Première Design Public.
- Contrat de travail avec Mme RHINN son épouse. Rémunération brute annuelle : 6 577,81 €
(frais de déplacements pris en charge).
- Remboursement de frais de déplacements et de réceptions de M. RHINN Eric pour 6 222,27€.
- Le compte courant rémunéré de M. RHINN Eric s'élevait au 31/12/2022 :

M. RHINN Eric : 314 219,48 €
- Les rémunérations brutes des comptes courants sur l'exercice 2022 sont de :
M. RHINN ERIC : 3 130,10 €
Avant Première Design Public : 1 713,38 €
- Validation du bail de location équipée des bureaux signé avec Eric RHINN.
Loyers versés sur la période : 9 000 €.
- Un véhicule JEEP Compass est mis à disposition de la gérance.

LA PRESIDENCE



SAS 2040
Société par actions simplifiées
au capital de 50 000 €
Siège social: 64 RUE JACQUARD
69004 LYON

R.C.S. LYON 512 442 302

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 28 JUIN 2023

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT

Nous avons l'honneur de vous présenter conformément à la législation en vigueur et à nos statuts, notre rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2022, ainsi que sur les comptes et le bilan de cet exercice.

L'ensemble de ces documents a été mis à votre disposition dans les conditions et les délais et sous les formes prévues par les dispositions légales et réglementaires.

1- Examen des comptes

Notre chiffre d'affaires s'est élevé à 319 332,95 € pour l'exercice clos au 31 décembre 2022.

Nous vous communiquons ci-après un résumé du compte de résultat.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'S' or 'C' shape followed by a horizontal line extending to the right.

SAS 2040
Société par actions simplifiées
au capital de 50 000 €
Siège social: 64 RUE JACQUARD
69004 LYON

R.C.S. LYON 512 442 302

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE DU 28 JUIN 2023

L'an deux mille vingt trois et le vingt-huit juin à dix heures, les associés se sont réunis 64 rue Jacquard, sur convocation qui leur a été faite par le président en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Rapport de gestion établi par le président;
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022
- Quitus à la gérance;
- Affectation des résultats;
- Conventions visées par la loi;
- Questions diverses.

Sont présents:

- | | |
|---|---------------------------|
| - Monsieur RHINN Eric, propriétaire de..... | 1000 parts en usufruits |
| - Monsieur RHINN Igor, propriétaire de..... | 500 parts en nu-propriété |
| - Monsieur RHINN Enzo, propriétaire de..... | 500 parts en nu-propriété |

Monsieur RHINN Eric, préside l'assemblée.

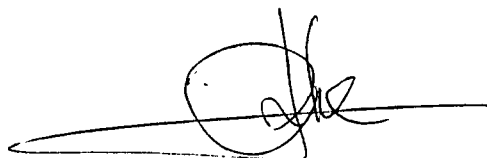
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le président déclare la séance ouverte et dépose sur le bureau les documents suivants:

- Le rapport du président et textes des résolutions proposées;
- Le compte de résultat, l'annexe, le bilan et l'inventaire.

Le gérant rappelle aux associés que tous ces documents ont été mis à leur disposition au siège social pendant les quinze jours qui ont précédé la date de l'assemblée.

Le président donne lecture des rapports du président et ouvre la discussion. Personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les différentes résolutions.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'E' or 'R' followed by a horizontal line extending to the right.

SAS 2040
Société par actions simplifiées
au capital de 50 000 €
Siège social: 64 RUE JACQUARD
69004 LYON
R.C.S. LYON 512 442 302

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 31 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt deux et le trente un décembre à neuf heures, les associés de la SAS 2040 se sont réunis sur convocation qui leur a été faite par le président. La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur RHINN Eric.
Monsieur le Président constate, en conséquence, que l'assemblée réunissant plus de la moitié du capital social, peut valablement délibérer.

Monsieur le Président constate que sont présents ou représentés:

- Monsieur RHINN Eric, propriétaire de..... 1000 parts en usufruits
- Monsieur RHINN Igor, propriétaire de..... 500 parts en nu-propriété
- Monsieur RHINN Enzo, propriétaire de..... 500 parts en nu-propriété

Monsieur le Président constate, en conséquence, que l'assemblée réunissant plus de la moitié du capital social peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

Approbation des rémunérations allouées au dirigeant pour 2022 soit :

Brute Mr. RHINN Eric : 6 515,00 €

Des frais de déplacements et de réceptions ont été remboursés à Mr. RHINN pour 6 222,27 €

Un véhicule JEEP Compass est mis à disposition de la gérance.

RESOLUTION UNIQUE

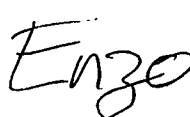
L'assemblée générale approuve la rémunération de gérance de Monsieur RHINN Eric au titre de l'exercice 2022.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

M. RHINN Eric

M. RHINN Igor

M. RHINN Enzo



PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale donne acte au président de l'accomplissement des formalités de toute nature préalable à sa réunion, et de la mise à la disposition ou de l'envoi aux associés de l'ensemble des documents prévus par la loi.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport du président et pris connaissance des comptes et du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2022, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne au président, quitus de sa gestion pour cet exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

La collectivité des associés décide d'affecter le bénéfice réalisé par la société au cours de l'exercice clos au 31/12/2022, d'un montant de 72 433,23 € de la façon suivante:

- Autres réserves	72 433,23	€
	72 433,23	€

Cette résolution, mise aux voix autant de fois que nécessaire, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport du Président sur les conventions visées à l'article L 227-10 du nouveau code de commerce, déclare approuver ces conventions.

Avant de mettre aux voix cette résolution, le président rappelle que chacun des associés ne peut prendre part au vote sur les conventions auxquelles il a participé, et que ses parts ne sont pas prises en compte pour le calcul du quorum et de la majorité.

Cette résolution, mise aux voix autant de fois que nécessaire, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate conformément aux dispositions légales le montant des dividendes mis en paiement au cours des trois exercices précédents :

NEANT

Cette résolution, mise aux voix autant de fois que nécessaire, est adoptée à l'unanimité. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, qui après lecture, a été signé collectivement des associés.

M. RHINN Eric



M. RHINN Igor



M. RHINN Enzo

